

RÈGLEMENTS CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2022-2023

La vente des billets pour le tirage débute le 10 décembre 2022 et se termine le 7 février 2023 à 17 h 00.

Chaque billet donne une chance de gagner l'un de ces 10 prix tirés le 7 février 2023 à 18 h 00 au Théâtre Azimut, 28 Rue du Roi, Sorel-Tracy, QC, J3P 4M4:

10 Prix

Obtiendront chacun un prix, selon l'ordre suivant :

1. Le titulaire du dixième (10) billet tiré remportera : Un forfait de golf, voiturette et 2 consommations au Golf Continentale situé au 1567 Chemin des Patriotes, Sainte-Victoire-de-Sorel et un abonnement de 1 an au Multiforme le Gym situé au 35 Rue Guévremont, Sorel-Tracy (valeur au détail de 507 \$). Taxes incluses.
2. Le titulaire du neuvième (9) billet tiré remportera : Un congélateur vertical de Meuble André Beaulieu situé au 391 Boulevard Poliquin, Sorel-Tracy (valeur au détail de 1129.98\$). Taxes incluses.
3. Le titulaire du huitième (8) billet tiré remportera : Une cartes-cadeaux de 200\$ de la boutique Laramée situé au 43 Rue du Prince, Sorel-Tracy , de la boutique Laflamme situé au 59 Rue du Prince, Sorel-Tracy et la boutique Chaussure La Barre situé au 60 Rue du Roi, Sorel-Tracy (valeur au détail de 600 \$). Taxes en sus.
4. Le titulaire du septième (7) billet tiré remportera : Une cartes-cadeaux de 250\$ de la boutique Botanix Comptoir Richelieu situé au 350 Rue du Collège, Sorel-Tracy et de la boutique Bola situé au 44 Rue du Roi, Sorel-Tracy (valeur au détail de 500 \$). Taxes incluses
5. Le titulaire du sixième (6) billet tiré remportera Une cartes-cadeaux de 100\$ (Table d'hôte pour 2) du restaurant Le Belvédère situé au 155 A Chemin Sainte-Anne, Sorel-Tracy, le Distingo situé au 20 Rue Augusta, Sorel-Tracy, le Tire - Bouchons situé au 82 Rue du Roi, Sorel-Tracy et le Fougasse situé au 29 Rue du Roi, Sorel-Tracy (valeur au détail de 400 \$). Taxes incluses
6. Le titulaire du cinquième (5) billet tiré remportera : Une cartes-cadeaux de 250\$ de l'épicerie Provigo- Karine Bouchard situé au 50 Rue Victoria, Sorel-Tracy et une carte-cadeau de 250\$ de Stéreo Plus situé au 250 Bd Fiset, Sorel-Tracy . (valeur au détail de 500\$) Taxes incluses
7. Le titulaire du quatrième (4) billet tiré remportera : Un cellier signé Desjardins Pierre-De Saurel et une carte-cadeau de 25\$ de la SAQ (valeur au détail de 425 \$). Taxes incluses
8. Le titulaire du troisième (3) billet tiré remportera : Une paire de billet de saison des Éperviers de SorelTracy pour la saison 2023 (valeur au détail de 500 \$). Taxes incluses.
9. Le titulaire du second (2) billet tiré remportera : Un forfait Escapade gourmande incluant chambre et Spa Nordique avec un crédit de 75\$ pour le Steakhouse de l'Hôtel de la rive situé au 165 Chemin Sainte-Anne, Sorel-Tracy, (valeur au détail de 420 \$). Taxes en sus.

10. Le titulaire du premier (1) billet tiré remportera : Un ensembles-cadeaux de la distillerie Les Subversifs situé au 850 Rue Marie-Victorin, QC-132, Sorel-Tracy (valeur au détail de 250 \$). Taxes en sus.

Ces prix sont non remboursables, non transférables et non monnayables. Les bons cadeaux doivent être échangés dans les entreprises ci-haut nommées, selon les modalités applicables et inscrites sur les bons cadeaux de l'émetteur.

Pour participer au tirage de ces prix, tous les billets complétés devront être reçus au plus tard le 7 février 2023 à 17 h 00 au bureau de La Traversée centre de crise et de prévention du suicide.

Nombre de billets en circulation : Un total de 4 000 billets : 4 000 billets numérotés de 0001 à 4 000.

Les tirages seront effectués sous la vérification des personnes présentes sur place.

Les gagnants seront choisis au hasard et les chances de gagner dépendent du nombre de billets vendus.

La Traversée-centre de crise et de prévention du suicide contactera les gagnants dans les 48 heures suivant les tirages en affichant les billets gagnants sur Facebook et les prix devront être réclamés au bureau de La Traversée-centre de crise et de prévention du suicide, 120 Chemin Sainte-Anne, Sorel-Tracy (QC) J3P 1J8, dans un délai de (30) jours.

La date ultime pour réclamer les prix est le 8 mars 2022, 18 h.

Les noms des gagnants seront publiés par La Traversée-centre de crise et de prévention du suicide, sur son site internet La Traversée- centre de crise et de prévention du suicide et sur ses réseaux sociaux tels que Facebook et Instagram.

Ce tirage est tenu au bénéfice de à La Traversée-centre de crise et de prévention du suicide, 120 Chemin Sainte-Anne, Sorel-Tracy (QC) J3P 1J8:

Tout différend quant à l'organisation ou à la conduite du tirage peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché.

Restrictions :

- Cette loterie est accessible à l'ensemble des résidents de la province de Québec âgés de 18 ans et plus, aux employés La Traversée-centre de crise et de prévention du suicide ainsi qu'aux donateurs externes.
- Une personne gagnante doit consentir, si requis et ce, sans rémunération, à ce que son nom, photo, lieu de résidence et/ou toute déclaration reliée à l'obtention du prix soient utilisés à des fins publicitaires relatives à ce concours.
- Selon les politiques de Revenu Canada La Traversée-centre de crise et de prévention du suicide ne peut produire de reçu fiscal pour la vente de billets de tirage.

- Les billets doivent être payés au moment de l'achat : en argent comptant ou chèque au vendeur désigné par La Traversée, par carte de crédit VISA ou MASTERCARD via la plateforme de don en ligne de La Traversée-centre de crise et de prévention du suicide.

Généralités :

Les personnes qui participent au concours reconnaissent avoir pris connaissance des présents règlements et acceptent de s'y conformer.

Les organisateurs du tirage, les administrateurs de La Traversée-centre de crise et de prévention du suicide et leurs partenaires n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de leur contrôle.

Les membres du comité organisateur du tirage ne sont pas responsables :

- des billets de tirage perdus, volés, retardés, détruits ou illisibles, incomplets ou mal complétés.
- de la perte, du vol ou de la mauvaise utilisation d'un prix.
- de tout dommage matériel, préjudice corporel ou conséquence qui est attribuable d'une façon quelconque à ce tirage ou ce prix.

Garantie :

Toute personne gagnante reconnaît que la seule garantie applicable au prix est la garantie habituelle du manufacturier ou fabricant et que la prestation des services liés à la livraison des prix est l'entière responsabilité du manufacturier, du détaillant ou du fournisseur. Afin d'être déclarée gagnante, et préalablement à l'obtention de son prix, toute personne gagnante devra signer un formulaire de dégageant ainsi que les règlements officiels démontrant en avoir pris connaissance. Ainsi, il s'y conforme avant de recevoir son prix.

Licence RACJ- No-